
1. Objet

Ce règlement intérieur a pour but de fixer les règles de fonctionnement, de sécurité et de participation au sein de l'école France Apnée.

Il s'applique à tous : membres, stagiaires, encadrants, partenaires, intervenants et pratiquants.

2. Conditions de Participation

- La participation aux entraînements, sorties et formations est conditionnée au respect du planning communiqué officiellement par France Apnée.
- La présence n'est autorisée que sur les créneaux définis, en fonction des niveaux, lieux et encadrements.
- Toute participation implique l'acceptation des consignes logistiques et pédagogiques données par les encadrants.
- Merci de veiller à porter une tenue décente sur l'ensemble du site. Pour vous changer, merci d'utiliser les vestiaires, un poncho ou une serviette afin de préserver l'intimité de chacun·e et d'éviter toute situation pouvant prêter à confusion ou être perçue comme inappropriée.

3. Sécurité et Responsabilités

- L'apnée étant une discipline à risque, chaque participant reconnaît en être conscient et s'engage à respecter strictement les consignes des encadrants.
- La pratique ne peut se faire que dans les conditions prévues par France Apnée (horaires, lieux, supervision, matériel adapté).
- France Apnée décline toute responsabilité :
 - en cas de comportement à risque ou de non-respect des règles ;
 - en cas de blessure ou d'incident résultant d'une initiative personnelle dangereuse ;
 - en cas d'usage inadapté du matériel fourni ou personnel.

4. Acceptation

- La lecture et l'acceptation sans réserve du présent règlement sont obligatoires pour toute participation aux activités.

- L'inscription à une activité, la présence sur les lieux de pratique ou toute collaboration avec l'école valent acceptation de ce règlement.

5. Droit à l'image

Chaque membre participant aux activités de France Apnée accepte que son image soit capturée et utilisée pour des besoins de communication.

Le consentement est donné pour l'utilisation des images sur des supports variés tels que le site internet, les réseaux sociaux, et les documents promotionnels de l'école.

Chaque participant peut à tout moment retirer son consentement en nous informant par écrit.

6. Caution pour Perte de Matériel

- Tout matériel prêté ou mis à disposition par France Apnée reste sous la responsabilité du pratiquant pendant la durée de l'activité.
- En cas de perte ou de non-restitution du matériel, une caution équivalente à 50 % de la valeur du matériel concerné sera demandée.
- Cette mesure vise à garantir un usage responsable du matériel commun.

7. Accusé de Réception

☐ J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de France Apnée.

☐ J'autorise le Centre de plongée à utiliser mon image pour informations, publications et autres supports « selon l'article 9 du code civil »

☐ Je certifie également avoir pris connaissance des différents règlements en vigueur et je m'engage à respecter (affichage obligatoire « code du sport »)

Date :

Nom et prénom :

Signature :